

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 26 février 2025

Ordre du jour :

1. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
 - Rapportrice : Madame Taina Bofferding
 - Échange de vues avec des représentants de la Fondation Caritas et Caritas Accueil et Solidarité
2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. André Bauler (remplaçant Mme Mandy Minella), M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Tom Weidig, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Nathalie Frisch, M. Philippe Sylvestre, de la Fondation Caritas Luxembourg

M. Patrick de Rond, de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Mandy Minella

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. 8477 **Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**
 - Échange de vues avec des représentants de la Fondation Caritas et Caritas Accueil et Solidarité**

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), remercie les représentants de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité (ci-après « représentants de Caritas ») pour leur participation à cet échange de vues.

❖ **Intervention des représentants de Caritas**

Les représentants de Caritas procèdent à une présentation qui retrace les événements des derniers mois. De cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Constats et premières mesures

Mi-juillet 2024, les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité ont pris connaissance de la survenance d'une fraude impactant les deux associations. Dès que la fraude a été découverte, des premières mesures ont été mises en place.

Premièrement, il a été retenu de faire un état des lieux afin de pouvoir évaluer de manière précise l'ampleur de la crise. En effet, les informations initialement disponibles étaient très limitées, de sorte que les administrateurs ont d'abord dû pleinement appréhender la situation avant de pouvoir prendre les décisions et mesures nécessaires pour gérer cette crise. Parallèlement, des plaintes ont été déposées auprès des autorités compétentes.

Deuxièmement, il a été décidé de charger un prestataire externe de la réalisation d'une analyse approfondie de la situation afin de mieux comprendre comment cette situation a pu survenir. Cette mission a finalement été confiée à la société *PricewaterhouseCoopers* qui dispose de l'expérience nécessaire dans ce domaine.

Troisièmement, le Gouvernement, qui a signé diverses conventions avec la Fondation Caritas Luxembourg ainsi que Caritas Accueil et Solidarité, l'archevêché, principal associé de Caritas, ainsi que les banques des deux entités ont été informés de la survenance de la fraude.

Quatrièmement, en raison des circonstances exceptionnelles, les membres des conseils d'administration ont convenu d'organiser des réunions quotidiennes afin d'assurer le suivi approfondi de la situation.

Cinquièmement, il a été décidé que chaque jour, un membre des conseils d'administration serait présent au siège des deux associations, étant donné que la situation dans laquelle se trouvaient la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité a requis une vigilance accrue de la part des administrateurs.

Sixièmement, la communication avec les salariés et les délégations du personnel a été assurée dans le cadre de plusieurs réunions.

De manière générale, les conseils d'administration avaient retenu d'adopter une stratégie de communication visant à éviter que des spéculations et fausses informations circulent. Pour cette raison, les administrateurs ont seulement communiqué des informations dès le moment où ces dernières étaient corroborées.

Gestion de la crise dans un contexte difficile

Le premier état des lieux a permis aux membres des conseils d'administration de chiffrer l'ampleur de la fraude et de s'assurer qu'elle était limitée à la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité. D'autres entités telles que Caritas Jeunes et Familles n'étaient donc pas concernées.

En parallèle, les conseils d'administration ont pris connaissance de la décision du Gouvernement de suspendre les paiements aux entités Caritas jusqu'à clarification de la situation.

En outre, les membres de la direction des deux entités concernées ont été en arrêt de maladie à partir du 25 juillet 2025. Les conseils d'administration ont dès lors été contraints de reprendre directement la gestion des deux associations victimes de la fraude.

Dans un souci d'efficacité, notamment parce que le contexte exigeait souvent une réactivité accrue, les conseils d'administration ont décidé de nommer un comité de crise chargé de la gestion quotidienne des deux entités.

Ce comité de crise était composé principalement de membres des deux conseils d'administration. Il a cependant été décidé que la présidence de ce comité allait être assurée par un tiers sans lien préalable avec Caritas.

Ce choix était motivé par la réticence des interlocuteurs de Caritas de communiquer directement avec les administrateurs des deux entités touchées par la fraude qui ont préféré communiquer avec une personne de contact tierce.

La choix d'un candidat adapté s'est avérée difficile, étant donné qu'il s'agissait de trouver un candidat disposant à la fois de connaissances approfondies en finances et dans le secteur social. Par ailleurs, la personne devait assurer cette fonction à titre bénévole. Finalement, l'actuel président de *Hëllef um Terrain* asbl a été retenu.

Au vu des tâches administratives que les administrateurs ne pouvaient pas assurer seuls en raison de leurs propres obligations professionnelles, les conseils d'administration ont sollicité les services de la société *PricewaterhouseCoopers* afin de lui confier une mission de support administratif.

Dans ce contexte, les intervenants soulignent que le pouvoir décisionnel au sein des deux entités touchées par la fraude est à tout moment resté entre les mains des conseils d'administration.

Les représentants de Caritas font encore part de leur impression que les interlocuteurs de Caritas traitaient les entités du réseau Caritas comme *persona non grata* en limitant le contact au strict minimum.

Par conséquent, la plupart des échanges d'informations ont été réalisés par le biais du comité de crise. Certains interlocuteurs ont encore accepté la présence du support administratif.

Priorités des conseils d'administration

Dans le contexte de la gestion de la crise et de l'identification d'une solution, les conseils d'administration ont poursuivi deux priorités, à savoir :

- la préservation des quelque 400 emplois des salariés de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité ;
- la préservation des prestations de services au profit des quelque 15 000 bénéficiaires.

Les intervenants soulignent que les conseils d'administration n'ont jamais eu pour priorité de mettre fin aux activités de Caritas ou de dissoudre les entités. Ceci correspondait toujours à la solution de dernier recours si aucune autre option pour atteindre les deux objectifs précités devait s'avérer viable.

Par ailleurs, les conseils d'administration espèrent que la Fondation Caritas Luxembourg ainsi que Caritas Accueil et Solidarité pourront continuer à travailler au moins jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires découlant de la crise survenue afin de constituer partie civile.

Initiatives de Caritas

Les représentants de Caritas ont notamment sollicité les acteurs suivants en vue d'obtenir leur support ou un financement complémentaire :

- le Gouvernement ;
- l'archevêché de Luxembourg ;
- des banques ;
- d'autres prestataires du secteur social ;
- des investisseurs externes disposés à soutenir une solution interne ;
- les partenaires pour les projets internationaux.

La recherche d'une solution a été hypothéquée par la contrainte de trouver une solution viable dans un délai relativement court. En effet, les projections réalisées indiquaient que Caritas n'aurait plus été en mesure de garantir le paiement des salaires dus au-delà du 30 septembre 2024.

Solution pour les activités nationales

Pour les prestations au niveau national, le président du comité de crise a finalement pu, avec le soutien de *PricewaterhouseCoopers*, identifier plusieurs personnes disposées à soutenir un nouveau projet en mettant à disposition le capital initial nécessaire. Ces personnes n'étaient cependant pas disposées à soutenir un projet au sein de Caritas, de sorte que la nouvelle association *Hëllef um Terrain* asbl, dépourvue de liens avec le réseau Caritas, a été constituée.

À noter que Caritas n'était pas impliquée dans la mise en place de *Hëllef um Terrain* asbl. L'intégralité des décisions relatives à la nouvelle association ont été prises par les nouveaux investisseurs.

Même si cette option ne correspondait pas à l'option privilégiée par les administrateurs de Caritas, ces derniers ne s'y sont pas opposés. En effet, cette solution était la seule option viable permettant de sauvegarder les emplois de la grande majorité des salariés et d'assurer la pérennité des activités au-delà du 1^{er} octobre 2024.

Le Gouvernement a également fait état de sa volonté de confier la prestation d'un grand nombre des services initialement prestés par Caritas à *Hëllef um Terrain* asbl.

Le transfert des activités s'est réalisé à très brève échéance car les détails n'étaient connus que quelques jours avant la date prévisionnelle de la reprise. Pour cette raison, les démarches nécessaires pour assurer la reprise du personnel ont dû être organisées à courte échéance.

Impossibilité de trouver une solution pour toutes les activités internationales

Pour les activités internationales, une reprise de l'ensemble des projets s'est finalement avérée impossible. En effet, au niveau national, il n'existait aucune volonté pour reprendre ces activités. Certains projets ont finalement pu être repris par d'autres entités du réseau international de Caritas.

Volet financier

Au vu de la situation financière difficile, les responsables de Caritas ont procédé à des estimations relatives au montant nécessaire à court terme afin de pouvoir rembourser tous les créanciers. Selon ces estimations, ce besoin s'élevait à 10 millions d'euros.

En septembre 2024, le Gouvernement a alloué un prêt à hauteur de 5 millions d'euros à Caritas. Ledit soutien financier présentait une certaine utilité, mais il était insuffisant pour acquitter toutes les dettes de Caritas, de sorte que la situation financière des entités touchées par la fraude reste tendue.

Reprise du personnel par *Hëllef um Terrain* asbl

Les intervenants soulignent que le choix de la méthode retenue pour la reprise du personnel de la Fondation Caritas et de Caritas Accueil et Solidarité par *Hëllef um Terrain* asbl ne relevait pas de leur décision. En effet, cette décision a été prise par le repreneur du personnel après avoir sollicité des avis juridiques à ce sujet. Le cas échéant, le bien-fondé de ce choix devra être évalué par les juridictions compétentes.

Du point de vue de Caritas, il n'existait aucun élément justifiant son opposition à l'approche retenue, étant donné que pour le personnel rien n'a changé au niveau du salaire et de l'ancienneté. Le nouvel employeur s'est engagé à assurer la mise en place d'une représentation du personnel en demandant une dérogation afin d'organiser des élections sociales dans les meilleurs délais. La reprise a permis d'empêcher que de nombreux salariés ne se retrouvent au chômage.

Enfin, pour les intervenants, il n'est pas clair dans quelle mesure *Hëllef um Terrain* asbl aurait pu tirer avantage en optant pour le mode de reprise retenu. En effet, d'un point de vue administratif, de nombreux éléments auraient pu être réglés plus facilement. D'un point de vue économique, l'association n'a pas eu un avantage au détriment du personnel pour lequel rien n'a changé au niveau des conditions de travail. Par conséquent, il apparaît que ce choix est exclusivement motivé par les circonstances exceptionnelles dans lesquelles les activités ont été reprises.

Relation avec les délégations du personnel et l'OGBL

Dans le contexte de la transition, les conseils d'administration espéraient pouvoir compter sur la coopération des délégations du personnel pour faciliter le processus.

Cependant, tel n'a pas été le cas. En effet, les relations entre Caritas et certains délégués auraient été très tendues.

Par ailleurs, des divergences existaient au sein des délégations. Dans ce contexte, certains délégués se seraient retirés et auraient présenté leurs excuses aux membres du conseil d'administration pour les agissements de leurs collègues.

Par ailleurs, les responsables de Caritas avaient contacté les responsables de l'OGBL en vue de négocier un plan de maintien dans l'emploi pour les salariés ne pouvant pas être repris. L'OGBL aurait cependant refusé ceci et proposé la mise en place d'un plan social. Pour Caritas, ceci n'était cependant pas une option, car l'objectif était de les maintenir sur le marché de l'emploi.

Situation des locations

Hëllef um Terrain asbl a également repris les activités de Caritas relatives à la gestion locative sociale. Ceci a cependant engendré des difficultés, étant donné que les contrats de location pour les logements concernés étaient conclus et signés entre leurs propriétaires et Caritas.

Ainsi, il a fallu procéder à la résiliation des anciens contrats et la conclusion de nouveaux contrats. Cependant pour quelques logements, de nouveaux contrats n'ont pas pu être signés. Ceci crée des difficultés pour organiser les flux des loyers et d'autres considérations pratiques.

Procédures auprès de Caritas

Les responsables de Caritas soulignent que la survenance de la fraude ne saurait être expliquée par l'absence de procédures internes. En effet, plusieurs procédures avaient été mises en place par des administrateurs.

Pour les actes de gestion courante, la signature de deux membres de la direction était requise. Pour les autres actes, la signature de deux administrateurs était requise. Pour les paiements, une tierce personne n'ayant pas été signataire d'un acte a dû intervenir.

En outre, les conseils d'administration ont systématiquement exigé des rapports de la direction relatifs à des anomalies observées.

Le conseil d'administration a également régulièrement commandé des audits externes afin d'améliorer les structures et procédures.

Enfin, un réviseur agréé a été chargé du contrôle des comptes de Caritas.

Comment la fraude a été rendue possible

Au vu des structures et mécanismes en place, se pose la question comment la fraude a pu survenir.

Les responsables de Caritas fournissent les explications suivantes :

- des personnes sont devenues victimes de machinations criminelles de la part de personnes bien organisées ;
- des lignes de crédit ont été accordées par des banques alors qu'aucune décision afférente n'a été validée par le conseil d'administration ;
- des virements douteux ont été exécutés par les banques malgré leur caractère suspect ;
- le rapport du réviseur présenté au conseil d'administration n'a pas rendu attentif à des difficultés.

Réduction du risque

En ce qui concerne la prévention, les responsables de Caritas n'estiment pas que la survenance de la fraude démontre la nécessité d'un renforcement du cadre légal applicable.

En effet, il serait plutôt indiqué de fournir un support plus poussé aux associations. Les exigences, i.e. le respect des lois et des normes ainsi que des directives et des lignes directrices internes ont tendance de devenir de plus en plus complexes, menant ainsi à une surcharge pour les administrateurs.

Enfin, il est important de veiller à ce que la victime d'une fraude ne soit pas confondue avec le coupable d'un tel acte.

❖ Échange de vues

De l'échange de vues qui suit cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Conseils d'administration des deux entités

En réponse à une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), une représentante de Caritas confirme que les conseils d'administration se sont réunis au moins une fois par jour.

M. Tom Weidig (ADR) aborde plusieurs questions relatives à la composition des conseils d'administration, notamment quant à leur composition, leur nomination et les compétences des administrateurs.

Une représentante de Caritas précise qu'une grande partie des membres des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité sont identiques. En ce qui concerne leur nomination, une proposition est généralement faite au niveau du conseil d'administration et soumise pour approbation à l'archevêché. En pratique, l'archevêché a toujours accepté les propositions qui lui ont été soumises. En effet, l'archevêché n'a pas interféré dans le fonctionnement des entités de Caritas. En ce qui concerne les compétences des administrateurs, il y a notamment lieu de relever que plusieurs membres disposent de compétences avérées dans les secteurs financier et juridique.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aimerait savoir si la composition des organes de la Fondation Caritas et d'Accueil et Solidarité a changé, à l'exception de la démission de l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg.

Deux représentants de Caritas répondent que deux membres des conseils d'administrations ont rejoint le bureau exécutif et que deux membres des conseils d'administration avaient présenté leur démission au début de la crise à cause d'un conflit d'intérêts en raison de leur qualité de salariés d'une des banques impliquées.

Engagement de la société *PricewaterhouseCoopers*

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait connaître la motivation à la base de l'engagement de la société *PricewaterhouseCoopers*.

Pour commencer, les représentants de Caritas soulignent qu'au vu des multiples événements survenus et des décisions prises fin juillet 2024, il est difficile de retracer avec exactitude et en détail ce qui a conduit à l'engagement de *PricewaterhouseCoopers*. La mission de cette société a commencé aux alentours du 25 juillet 2024. Les négociations avec la société ont été menées par des membres des conseils d'administration ayant une certaine expertise dans le domaine et dont la plupart devenait ensuite membre du comité de crise.

En ce qui concerne le choix de la société, il y a lieu de souligner que ce choix était principalement motivé par son expérience dans le domaine de l'analyse forensique qui est nécessaire pour appréhender pleinement les circonstances ayant rendu possible la fraude. En effet, le nombre de sociétés disposant de telles compétences est assez limité. Le fait que *PricewaterhouseCoopers* est également en mesure de fournir un support comptable et administratif a également motivé le choix des conseils d'administration.

Dans ce contexte, M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite savoir si un acteur externe a peut-être exigé ou suggéré de recourir aux services de la société *PricewaterhouseCoopers*.

Une représentante de Caritas indique que les organes décisionnels de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité ont pris cette décision sans être influencés par un tiers.

Concernant le mandat de *PricewaterhouseCoopers*, M. Marc Baum (déi Lénk) aimerait savoir plus en détail en quoi consistait la mission de soutien opérationnel assuré par ladite société et quel était l'effectif déployé.

Deux représentants de Caritas expliquent que *PricewaterhouseCoopers* avait pour mandat de soutenir les conseils d'administration dans l'accomplissement de leurs missions en s'occupant de tâches purement administratives telles que la rédaction de courriels. En effet, un tel support s'imposait en raison des innombrables tâches devant être accomplies. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que Caritas aurait préféré recruter des ressources nécessaires si la situation financière avait permis un engagement à long terme. Cependant, la situation financière incertaine a motivé la décision de recourir à un prestataire externe permettant de mettre un terme à cette collaboration plus facilement.

En ce qui concerne les effectifs, ces derniers étaient variables en fonction des besoins se présentant à un moment donné. En moyenne, environ six personnes de *PricewaterhouseCoopers* étaient impliquées dans la mission de soutien administratif.

Pointant du doigt des différences entre la description de ce mandat faite par les représentants de *PricewaterhouseCoopers* et de l'OGBL, M. Sven Clement (Piraten) demande si des représentants de *PricewaterhouseCoopers* ont, le cas échéant, rempli des fonctions dans la gestion du personnel de Caritas.

Une représentante de Caritas réitère que la société *PricewaterhouseCoopers* assurait une mission de support opérationnel et précise que chaque communication de la part de représentants de cette société précisait qu'elle agissait dans cette fonction. En ce qui concerne les communications envoyées au personnel, elles n'ont pas été envoyées depuis des adresses électroniques de Caritas et leur contenu a toujours été discuté au préalable avec les responsables de Caritas. Un tel support était indispensable afin de pouvoir gérer la quantité de tâches administratives.

Suite à une question afférente de M. Tom Weidig (ADR), une représentante de Caritas confirme que les honoraires de *PricewaterhouseCoopers* sont réglés par Caritas.

Ancienne direction des deux entités Caritas

À une question de M. Franz Fayot (LSAP) relative aux raisons ayant motivé la mise à l'écart de l'ancienne direction et au courrier adressé aux membres de la direction, une représentante de Caritas répond que les membres de la direction ont tous été, à un moment donné, en arrêt de maladie. La décision d'un arrêt de maladie n'émane toutefois pas d'un membre du conseil d'administration. En effet, pour les administrateurs la présence d'une direction aurait facilité les travaux des conseils d'administration. Au vu de leur arrêt de maladie, il n'aurait pas été ni approprié ni concevable d'agir au sein de l'association.

De manière générale, les salariés ont été sensibilisés à communiquer uniquement des éléments dûment avérés afin d'éviter des spéculations sur la situation de Caritas.

Décisions prises dans le cadre de la gestion de crise

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir si des membres du Gouvernement ont participé à une réunion des conseils d'administration le 24 juillet 2024. Le cas échéant, est-ce que des instructions sur des mesures à prendre ont été données par le Gouvernement.

Les représentants de Caritas indiquent que plusieurs membres du Gouvernement ont participé virtuellement à une telle réunion en date du 24 juillet 2024. Les membres du Gouvernement présents étaient :

- le Premier Ministre ;
- le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité ;
- le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ;
- le Ministre des Finances ;
- la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Cette réunion avait pour objectif d'échanger les dernières informations sur la situation. Les intervenants précisent qu'aucun membre du Gouvernement a donné des instructions quant aux mesures qui devaient être prises au sein de Caritas ; ces décisions relevant de la seule compétence des conseils d'administration. Le Gouvernement a seulement exprimé le souhait de pouvoir disposer d'un interlocuteur neutre. Ce rôle a ensuite été assuré par le président du comité de crise que Caritas avait instauré.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite obtenir des informations complémentaires sur les circonstances ayant mené au choix de cet interlocuteur neutre et notamment s'il y a eu des tentatives d'imposer une personne particulière aux administrateurs de Caritas.

Deux représentants de Caritas rappellent qu'au vu des conditions qui régnaient fin juillet 2025, il existait une certaine urgence pour trouver un candidat approprié. Compte tenu des éléments précédemment cités, les réflexions des administrateurs de Caritas portaient sur plusieurs candidats potentiels. Au vu du profil recherché et du refus de plusieurs personnes contactées, le choix de la personne retenue s'est finalement concrétisée.

Les représentants de Caritas affirment sans ambages qu'aucune personne a été imposée aux conseils d'administration.

M. Marc Baum (déi Lénk) s'intéresse à l'existence d'un mandat formel définissant les missions du comité de crise.

Une représentante de Caritas confirme que les conseils d'administration avaient défini les missions du comité de crise. Ce dernier avait pour mission de s'occuper de la gestion des affaires courantes et de rapporter aux conseils d'administration qui étaient seuls habilités à prendre des décisions d'envergure.

Mme Taina Bofferding (LSAP) demande si une réunion commune réunissant tous les acteurs impliqués dans le dossier Caritas, dont notamment la Fondation Caritas Luxembourg, Caritas Accueil et Solidarité, le Gouvernement, l'archevêché du Luxembourg et les banques envers lesquelles Caritas avait des dettes, a eu lieu et si les représentants de Caritas ont entrepris des efforts pour organiser une telle réunion.

Une représentante de Caritas explique qu'une telle réunion n'a pas eu lieu et qu'il faut s'interroger sur la valeur ajoutée d'une telle réunion. En effet, il y a lieu de tenir compte des conditions qui régnaient à l'époque et qui nécessitaient des décisions rapides et pragmatiques. Une réunion rassemblant un nombre élevé d'acteurs n'aurait probablement pas mené à des résultats tangibles. Par ailleurs, une telle réunion était superfétatoire, étant donné que les représentants de Caritas avaient individuellement approché les acteurs concernés afin de trouver des solutions à des questions touchant ces derniers.

M. Franz Fayot (LSAP) donne à considérer que de telles réunions rassemblant tous les acteurs impliqués ont été bénéfiques dans des situations de crise qu'il a rencontrées par le passé. Ainsi, une intervention des responsables politiques en ce sens aurait pu faciliter les échanges et contribuer à rétablir plus rapidement la réputation de Caritas.

M. Marc Spautz (CSV) renvoie à une affirmation d'un ancien membre de la direction de Caritas qui avait à l'époque lancé un appel de suspendre les paiements à Caritas. Dans ce contexte se pose la question de savoir si cette communication avait été coordonnée avec les conseils d'administration.

Une représentante de Caritas confirme qu'au début de la crise il avait été convenu de demander aux donateurs de suspendre leurs paiements jusqu'à la clarification de la situation afin d'éviter que les fonds soient utilisés à des fins autres que celles souhaitées par les donateurs. Cependant, la teneur du message et notamment son interprétation par le grand public ne correspondaient pas au message que Caritas voulait effectivement transmettre.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite connaître l'avis des représentants de Caritas quant à l'impact des déclarations du Premier Ministre fin juillet au sujet de Caritas.

Une représentante de Caritas comprend la réaction initiale du Gouvernement visant notamment à éviter le gaspillage de deniers publics, ce qui correspondait effectivement aux attentes des responsables de Caritas. Cependant, le discours aurait pu être plus modéré à un certain moment.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) fait part de son appréciation selon laquelle certains acteurs n'ont pas pris les mesures nécessaires pour sauvegarder Caritas.

Mme Taina Bofferding (LSAP) demande pour quelle raison personne n'avait un intérêt à préserver Caritas.

Deux représentants de Caritas estiment que la raison est la perte générale de confiance, surtout en raison de la somme importante détournée.

Contact avec l'archevêché de Luxembourg

Mme Taina Bofferding (LSAP) s'intéresse aux échanges des responsables de Caritas avec les responsables de l'archevêché.

Deux représentants de Caritas indiquent que l'archevêché a été informé dès le 17 juillet 2024 de la survenance de la fraude auprès de Caritas. Ensuite, d'autres éléments ont été communiqués à l'archevêché. Ces informations ont principalement été communiquées à travers les représentants de l'archevêché au sein des conseils d'administration. Dans une première phase, les conseils d'administration n'ont pas organisé une réunion en présence de représentants de l'archevêché en raison d'autres problèmes urgents qui ont d'abord dû être résolus. Des échanges avec plusieurs membres des conseils d'administration ont ensuite eu lieu.

Suite à une question afférente de M. Marc Baum (déi Lénk), un représentant de Caritas explique qu'un membre des conseils d'administration de Caritas y siège en tant que délégué épiscopal, ayant pour mission d'assurer la communication entre Caritas et l'archevêché.

Négociations avec les banques

Concernant les dettes de Caritas envers des banques, M. Franz Fayot (LSAP) relate des informations non-officielles obtenues selon lesquelles les établissements de crédit auraient pu se montrer d'accord à renoncer à ces créances si des échanges avaient eu lieu. Une réunion avec un nombre plus élevé d'acteurs concernés aurait potentiellement pu être bénéfique pour arriver à un arrangement.

Une représentante de Caritas souligne que des échanges entre les banques concernées et Caritas ont eu lieu et que ces sujets ont été abordés dans le cadre de ces pourparlers. En effet, les banques étaient parmi les premiers acteurs avec lesquels des échanges ont eu lieu. L'intervenante ignore si une réunion avec un nombre plus élevé d'acteurs aurait vraiment aidé à trouver une solution.

Un représentant de Caritas donne à considérer que les premières mises en demeure de la part des banques ont été notifiées à Caritas à peine une semaine après la découverte de la fraude. Nonobstant ces demandes, Caritas continue à mener des pourparlers avec les banques qui avaient initialement connu un certain retard puisque les banques n'avaient pas immédiatement mandaté un conseil juridique.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aimerait savoir à quel niveau les discussions avec les banques ont eu lieu. L'intervenant estime que les banques auraient probablement coopéré davantage si leurs directions avaient été impliquées directement dans ces discussions. Par ailleurs, le député souhaite connaître l'origine de l'information que les banques allaient faire valoir les cessions sur les créances de Caritas envers l'État.

Une représentante de Caritas informe les membres de la Commission spéciale que ces discussions ont eu lieu avec les directions des banques concernées et que ces discussions sont toujours en cours.

Concernant les cessions de créances, il y a lieu de relever que les banques avaient notifié par écrit l'existence de ces cessions et leur intention de les faire valoir. Comme pour d'autres éléments, ces cessions représentaient un problème à court terme, étant donné que leur contestation nécessiterait des procédures judiciaires qui risqueraient de durer des années.

Dans ce contexte, l'intervenante comprend l'approche poursuivie par le Gouvernement. En effet, si l'État avait à ce moment procédé aux paiements, il se serait exposé au risque de devoir payer les banques et payer encore une fois les mêmes montants pour garantir les prestations. Dans cette hypothèse, le Gouvernement se serait vu exposé au reproche d'une mauvaise gestion des deniers publics.

Option d'une solution au sein du réseau Caritas

M. Marc Baum (déi Lénk) aborde le projet d'une restructuration interne au sein de Caritas communiqué en août 2024. Dans ce contexte, il aimerait savoir si ce projet a affecté la position du Gouvernement de mettre à disposition des fonds à Caritas.

Une représentante de Caritas explique que le Gouvernement n'avait à ce moment pas revu sa position, ce qui aurait probablement aussi été précocement. En effet, l'annonce d'une restructuration a été faite seulement quelques semaines après que la survenance de la fraude est devenue publique. Au vu des informations limitées à ce moment, il est compréhensible que le Gouvernement ne fût pas en mesure de s'engager à apporter un support financier.

À une question complémentaire de M. Marc Baum (déi Lénk), une représentante de Caritas confirme que Caritas aurait privilégié une solution en interne si ceci avait été possible.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite savoir si l'option d'une mise à disposition des fonds nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle entité ou un prêt à hauteur de ce moment par l'État ont été considérés. Ceci aurait potentiellement laissé plus de temps pour organiser une transition.

Une représentante de Caritas estime que la position du Gouvernement était à l'époque suffisamment claire, de sorte que la mise à disposition de fonds pour une solution interne n'a

pas été demandée. En ce qui concerne une solution externe, une telle demande ne relevait pas de la compétence des administrateurs de Caritas.

M. Marc Spautz (CSV) aimerait savoir si les responsables de Caritas avaient également approché d'autres acteurs du secteur social et notamment des associations qui avaient historiquement des liens avec Caritas en vue de trouver une solution.

Une représentante de Caritas confirme que de telles prises de contact ont eu lieu.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) s'intéresse à la question de savoir si une reprise de plusieurs activités par Caritas Jeunes et Familles aurait été une option viable.

Une représentante de Caritas explique que cette association ne disposait pas des moyens nécessaires pour garantir une telle reprise. Dans ce contexte, il y a également lieu de tenir compte du fait que les paiements à Caritas Jeunes et Familles avaient également été suspendus temporairement, i.e. jusqu'à ce qu'il pouvait être exclu que cette association a également été touchée par la fraude.

Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte de facteurs structurels, étant donné que Caritas Jeunes et Familles poursuit des activités différentes de celles des deux entités qui auraient dû être reprises. Ainsi, une intégration n'aurait pas été viable à court terme.

M. Marc Baum (déi Lénk) demande si des représentants de Caritas ont essayé de convaincre les fondateurs de *Hëllef um Terrain* asbl de créer une association au sein du réseau Caritas. L'orateur trouve étrange que certains de ces membres fondateurs proches de l'église catholique aient des réticences par rapport à un projet dans un réseau catholique.

Une représentante de Caritas informe les membres de la Commission spéciale que plusieurs administrateurs de Caritas ont essayé d'aborder des investisseurs en vue d'obtenir un financement. Ces tentatives sont cependant restées sans succès. Il n'a pas été essayé de convaincre ultérieurement les membres fondateurs de *Hëllef um Terrain* asbl de privilégier une solution interne. Comme déjà indiqué précédemment, les responsables de Caritas avaient l'impression que les potentiels investisseurs cherchaient à éviter tout lien avec Caritas.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aimerait savoir si Caritas se serait opposée à l'intention de lui retirer les agréments si une mise en demeure préalable lui aurait été notifiée.

Deux représentants de Caritas donnent à considérer qu'une telle approche de Caritas aurait eu comme conséquence le risque d'une interruption spontanée des prestations à partir du moment où Caritas ne disposait plus des moyens financiers nécessaires. Ceci aurait représenté un acte irresponsable envers les salariés et bénéficiaires.

Mesures de prévention de fraude

M. Franz Fayot (LSAP) demande dans quelle mesure la mise en place d'un nouveau système de paiement prévue au sein de Caritas aurait pu prévenir la survenance de la fraude s'il avait déjà été implémenté.

Une représentante de Caritas explique que Caritas a régulièrement commandé des audits en vue d'améliorer ses structures et que différentes mesures ont été proposées. Cependant, aucune mesure n'est susceptible d'empêcher tout risque de fraude.

Suite à une question afférente de M. Tom Weidig (ADR), une représentante de Caritas indique ne pas pouvoir identifier des changements structurels ou procéduraux qui auraient pu éviter le risque d'une fraude. En effet, l'essentiel est la sensibilisation afin de réduire le risque.

Au vu de cette réponse, M. Tom Weidig (ADR) estime que des défaillances structurelles ont dû exister, sinon une fraude n'aurait pas été possible.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aborde le sujet de suspicions auprès des banques relatives aux paiements effectués qui auraient été signalées à la direction sans succès.

Une représentante de Caritas déclare que de telles suspicions n'ont été signalées ni par la direction ni par les banques elles-mêmes aux conseils d'administration. Ainsi, les administrateurs se sont retrouvés dans une situation où aucun acteur leur a fait part de suspicions relatives à des irrégularités.

Au vu de certaines déclarations afférentes faites lors de la réunion de la Commission spéciale du 24 février 2025, Mme Carole Hartmann (DP) demande si les conseils d'administration ont été approchés par des membres des délégations du personnel en relation avec des irrégularités au département des finances observées début 2024.

Une représentante de Caritas explique que les délégations du personnel avaient affirmé, lors d'une réunion organisée après la révélation de la fraude, que certains membres des conseils d'administration auraient été approchés. Cependant, aucun des représentants présents n'a été informé par un autre membre des conseils d'administration d'avoir été approché. Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger pour quelle raison une telle intervention n'a pas été adressée par écrit à chaque membre des conseils d'administration pour s'assurer que ces observations reçoivent toute l'attention qui leur est due.

M. Franz Fayot (LSAP) fait part d'informations selon lesquelles le réviseur de la Fondation Caritas Luxembourg aurait détecté des transactions inhabituelles qui auraient été signalées à la direction. Cependant, le réviseur aurait été demandé de passer ce constat sous silence. L'intervenant aimerait savoir si les représentants de Caritas ont connaissance de ces faits.

Une représentante de Caritas estime que cette question devrait être adressée au réviseur d'entreprises de Caritas. Les conseils d'administration ne peuvent s'expliquer ces faits puisque le réviseur leur avait présenté un rapport sans observations. Après avoir analysé la situation, les administrateurs de Caritas ont conclu que le réviseur aurait dû constater ces faits et les signaler. Les conseils d'administration ne disposent pas d'éléments de réponse à cette question puisque le réviseur d'entreprise a refusé de participer à un échange de vues avec les administrateurs.

Suite à une question complémentaire de Mme Diane Adehm (CSV), une représentante de Caritas explique que le réviseur n'a pas réservé de suite à l'invitation des conseils d'administration, décision communiquée par le conseil juridique du réviseur. Par ailleurs, Caritas se réserve les moyens nécessaires contre le réviseur.

Au vu de ces explications, M. Sven Clement (Piraten) juge utile d'organiser un échange de vues avec le réviseur d'entreprises de la Fondation Caritas Luxembourg.

Mme Carole Hartmann (DP) souhaite connaître davantage de détails quant aux mesures proposées par Caritas pour assurer une meilleure gestion des associations. En particulier, l'intervenante s'intéresse à la position des représentants de Caritas relative à la proposition de l'OGBL de prévoir un représentant du personnel au sein des conseils d'administration.

Une représentante de Caritas estime qu'un grand nombre de mesures pourraient être envisagées dans un souci de soutenir davantage les administrateurs dans la gestion d'associations. L'élément essentiel est de favoriser la coopération entre tous les intervenants plutôt que de favoriser une culture de méfiance.

Dans ce contexte, l'intervenante fait part de sa déception en ce qui concerne la position des délégations du personnel et de l'OGBL dans la gestion de la crise. Ainsi, lors d'une réunion avec les salariés de la coopération internationale, la première réaction des représentants des syndicats, à l'annonce que ces activités ne seraient pas reprises, était de revendiquer un délégué du personnel au sein des conseils d'administration. Il y a lieu de s'interroger s'il est approprié de formuler d'emblée une telle revendication, alors que leurs collègues viennent d'apprendre à l'instant que leurs emplois.

Enfin, il y a lieu de revenir sur le statut du bénévolat. En effet, les administrateurs se voient exposés à une grande charge de travail et de nombreuses responsabilités. Il est dès lors essentiel de disposer d'un cadre clair. Actuellement, il existe un risque réel de disparition des petites associations en raison des exigences disproportionnées.

Situation du personnel et relation avec les délégations du personnel

Concernant la communication avec le personnel, M. Marc Spautz (CSV) aimerait savoir qui a été chargé de cette communication.

Une représentante de Caritas explique que l'ancienne direction s'occupait initialement de cette communication. Ensuite, cette communication était assurée par le comité de crise, les conseils d'administration ou le support administratif en fonction de la nature du sujet.

Suite à une question afférente de Mme Carole Hartmann (DP), une représentante de Caritas confirme qu'il y avait initialement environ trente salariés qui ont travaillé dans le domaine de la coopération internationale et pour lesquels des solutions ont dû être trouvées.

Une partie de ces salariés a pris l'initiative de rechercher un nouvel emploi tandis que d'autres ont bénéficié de l'assistance du Ministère de l'Éducation nationale. Enfin, quelques salariés avaient également atteint l'âge de la retraite.

Mme Diane Adehm (CSV) aimerait comprendre ce qui aurait changé s'il avait été recouru à un transfert d'entreprise.

Une représentante de Caritas se limite à énumérer quelques considérations en relation avec le droit du travail. En termes de conditions de travail, rien n'aurait changé pour le personnel. Pour *Hëllef um Terrain* asbl, la conséquence aurait été qu'elle aurait été redevable de paiements d'avantages qui n'auraient pas été réglés par Caritas et aurait par après dû se retourner contre Caritas pour engager sa responsabilité. Cependant, cette obligation n'avait pas d'impact dans le cas d'espèce, étant donné que Caritas avait versé tous les montants dus aux salariés.

Ainsi, la seule vraie différence est la non-reprise des délégations du personnel. Il semble que ceci est la seule raison pour laquelle ce sujet a été soulevé dans la presse.

Dans ce contexte, M. Marc Spautz (CSV) donne à considérer que les délégués auraient dans ce cas aussi été impliqués dans certaines négociations.

Une représentante de Caritas souligne que les délégations ont été impliquées.

De même, la phase transitoire, avec la signature des nouveaux contrats, n'a pas été fidèlement retracée. Malgré le temps limité pour organiser la signature des nouveaux contrats, les salariés auraient pu se faire accompagner par des personnes de leur choix et auraient eu l'opportunité de lire toute la documentation pour revenir avec d'éventuelles questions.

Concernant les délégations du personnel, il y a lieu de relever une certaine discordance entre les délégués. Ainsi, il y a lieu de s'interroger si l'intégralité des délégués craignaient de se présenter devant la Commission spéciale, comme le disaient les représentants de l'OGBL, ou si certains délégués n'avaient tout simplement pas été consultés. À titre d'exemple, l'intervenante mentionne l'ancien président de Caritas Accueil et Solidarité, qui est maintenant parti en retraite, de sorte qu'il n'a pas de représailles à craindre.

Litiges en cours

M. Sven Clement (Piraten) estime qu'il serait important que la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité continuent à exister au moins jusqu'à l'aboutissement de l'intégralité des litiges découlant de l'affaire « Caritas ».

Dans ce contexte, M. Marc Spautz (CSV) souhaite savoir dans quelles procédures la Fondation Caritas Luxembourg et/ou Caritas Accueil et Solidarité sont actuellement impliquées.

Une représentante de Caritas explique que Caritas a été assignée dans deux procédures qui sont en cours devant le Tribunal du travail. Par ailleurs, plusieurs créanciers de Caritas ont initié des procédures afin d'obtenir le paiement des montants dus. En ce qui concerne la contestation des lignes de crédit, Caritas n'a actuellement pas encore assigné en justice les banques en question, en attendant que des enquêtes pourraient encore révéler des faits utiles dans le cadre d'une procédure future.

À une question de M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) relative aux perspectives de pouvoir récupérer une partie des fonds détournés, une représentante de Caritas explique ne pas disposer d'éléments concrets à ce sujet.

Situation actuelle de Caritas

M. Marc Spautz (CSV) estime que la Fondation Caritas Luxembourg devrait être sauvée en vue de maintenir la présence du réseau sur le territoire luxembourgeois et non seulement en vue de l'aboutissement des litiges en cours. Dans ce contexte, l'intervenant s'intéresse à la situation actuelle de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité tant au niveau financier qu'au niveau du personnel.

Une représentante de Caritas explique, en ce qui concerne les finances, que la situation de la Fondation Caritas Luxembourg est plus favorable que celle de Caritas Accueil et Solidarité, étant donné que la première dispose d'un patrimoine immobilier. En ce qui concerne ce patrimoine immobilier, sa cession pourrait générer des liquidités à moyen terme. Il y a cependant lieu de tenir compte de certaines restrictions pour certains bâtiments. À court terme, une somme de 6 millions d'euros serait nécessaire pour payer les créances de Caritas (abstraction faite des lignes de crédit contestées par Caritas).

Concernant le personnel, il y a actuellement encore approximativement cinq salariés pour lesquels une solution doit être trouvée.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aimerait savoir si les biens immobiliers en possession de Caritas auraient pu servir comme garantie pour obtenir les moyens financiers nécessaires afin d'assurer le financement de ses activités pour une certaine durée.

Une représentante de Caritas informe que Caritas a déjà utilisé une partie de ses biens immobiliers en tant que garantie pour obtenir des liquidités et réitère les difficultés pour obtenir des liquidités par la cession de ces biens à court terme. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que la crise chez Caritas a exigé des réactions à court terme.

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir quelle somme aurait été nécessaire pour continuer les activités pendant six mois.

Une représentante de Caritas estime qu'un montant d'au moins 10 millions d'euros aurait été nécessaire. Cependant, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité de continuer les activités de manière provisoire, notamment en absence d'une direction et d'autres infrastructures nécessaires.

Gestion locative sociale

M. Sven Clement (Piraten) souhaite obtenir des explications complémentaires relatives à la situation de la gestion locative sociale.

Une représentante de Caritas confirme que la situation au niveau de la gestion locative sociale n'est pas idéale en raison du transfert des contrats de location et de nombreuses questions au niveau pratique. Ceci implique également certains retards de paiement, retardés par des contrôles supplémentaires mis en place pour tous les virements effectués depuis les comptes de Caritas.

2. Divers

La Commission juge utile d'organiser des échanges de vues avec l'ancien directeur général de Caritas ainsi qu'avec l'ancienne présidente de la Fondation Caritas Luxembourg. Pour cette raison, elle décide de solliciter l'accord de la Conférence des Présidents pour organiser ces échanges.

Procès-verbal approuvé et certifié exact
--